



LA SOLIDARITÉ N'EST PAS OBLIGATOIRE  
MAIS JUSTE INDISPENSABLE

## Lettre d'information de l'ADO

Numéro 5 / janvier 2018

La fin d'année 2017 aura été marquée par la triste nouvelle du décès du Général de Corps d'armée (2S) Nicolas de Lardemelle, Président de l'ADO de 2014 à 2016.



Homme de cœur et de responsabilité, parfaitement conscient des réalités humaines et sociales, il a donné une impulsion décisive à l'action de l'ADO, dans la continuité des profonds changements engagés par son prédécesseur.

En plaçant l'ADO sous le signe de l'entraide Défense, il l'a faite reconnaître comme le pivot des actions conduites au niveau interarmées.

Il a surtout affirmé la priorité à donner aux familles endeuillées, et tout particulièrement aux orphelins, quelle que soit la cause de la disparition du parent. Pour répondre à cette priorité, il a eu à cœur de mettre en place des mécanismes de financement qui permettent de sécuriser les engagements pris par l'ADO.

Les informations contenues dans cette lettre se veulent comme un hommage à son action innovante et modernisatrice.

[Consultez le projet associatif de l'ADO](#)

### L'allocation d'accompagnement préprofessionnel : un dispositif qui marche !



Le 25 octobre, le chef d'état-major de l'armée de Terre a présidé la cérémonie de signature des contrats « allocation d'accompagnement préprofessionnel » (AAP) de 2017.

L'AAP a été créée en 2016 pour soutenir des orphelins dont les ressources peuvent s'avérer insuffisantes pour la réalisation d'un projet professionnel nécessitant des études post-bac longues, ou tout simplement coûteuses. La notion de « contrat » traduit un engagement réciproque, engagement de soutien financier sur la durée de la part de l'ADO (et de Terre Fraternité), engagement de persévérance dans l'effort de la part du jeune étudiant ou apprenti.

Le montant de cette aide spécifique n'est pas forfaitaire et peut être très important. Il concrétise la finalité du soutien que l'ADO apporte aux orphelins dès leur plus jeune âge par le biais des bourses d'étude : plus qu'un complément de revenu pour la famille, l'objectif est de permettre à ces jeunes dont le deuil est venu dramatiquement perturber l'enfance ou l'adolescence, de trouver leur place dans la vie active à un niveau correspondant à leurs capacités et leurs envies personnelles, et non à leur situation matérielle.

Pour les deux premières années, l'AAP concerne 36 orphelins, engagés dans des études ou des formations pouvant atteindre

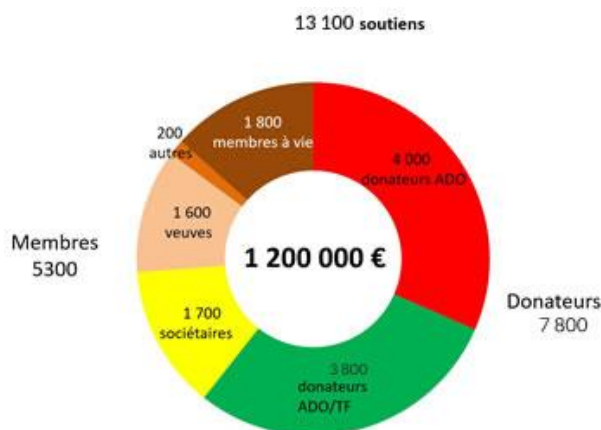
5 ans. Si quelques renoncements ont été enregistrés au cours de l'année écoulée, ils restent marginaux et toujours motivés par la complexité des situations familiales, ce qui vient encore renforcer la pertinence de ce dispositif.

## Découvrez l'ensemble des aides attribuées par l'ADO aux orphelins

### Qui êtes-vous, vous sans lesquels l'ADO ne peut rien !

Pour soutenir 500 familles, près de 900 orphelins, attribuer bon an mal an plus de 1600 aides individuelles, l'ADO doit compter sur l'engagement régulier de ses soutiens financiers.

Aujourd'hui, l'essentiel du budget social de l'association (plus d'un million d'euro) provient de trois catégories de contributeurs, qui chacune se retrouve dans notre projet associatif.



L'ADO compte plus de 5000 membres cotisants. Même si les ressources issues des cotisations statutaires restent modestes, elles concrétisent l'enracinement de l'association dans sa longue histoire autant que la solidarité intergénérationnelle.

Un part très importante des ressources provient des 4000 donateurs individuels. Sans être membre cotisant, ces personnes sont majoritairement fidèles à l'ADO plusieurs années de suite, au même titre que près de 4000 donateurs de Terre Fraternité dont l'ADO assure le recueil des contributions. Ces « amis de l'ADO » sont le symbole fort de l'attachement de la Nation à son armée, dont ils souhaitent par leurs dons partager et alléger les peines.

Enfin, près de la moitié de nos ressources proviennent des partenariats avec des organismes publics ou privés, acteurs économiques ou associations, plus d'une trentaine en 2017. Au-delà de leur volet financier, essentiel, ces partenariats nous permettent de mieux connaître le besoin d'entraide.

Pour les entreprises privées, le partenariat avec une association comme l'ADO est un marquant de leur engagement citoyen et de leur solidarité avec les armées qui garantissent la sécurité de toutes les activités de la Nation.



En 2017, l'ADO a identifié plus de 60 nouveaux orphelins à soutenir. La fidélisation de nos soutiens, donateurs individuels ou institutionnels, et la recherche de partenaires supplémentaires sera un de nos axes d'effort de 2018.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, LA DELEGATION GENERALE ET LES DELEGUES  
LOCAUX DE L'ADO VOUS SOUHAITENT UNE BELLE ET HEUREUSE ANNEE 2018**

**Devenez partenaire de l'ADO !**

Pour mieux connaître l'ADO, prendre contact facilement avec l'association, participer à son action, ou faire un appel à l'aide, rendez-vous sur son site internet : [www.entraide-défense.fr](http://www.entraide-défense.fr)

Vous recevez ce message en qualité de membre, donateur ou ami de l'Association pour le Développement des Oeuvres d'entraide dans l'armée. Cliquez ci-après pour plus d'informations sur les [informations légales](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir cette lettre d'information, merci de bien vouloir suivre le lien suivant pour vous [désinscrire](#).

©2018 Association pour le Développement des Oeuvres d'entraide dans l'armée. Tous droits réservés.